

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2014.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le lundi 10 février 2014 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

Etaient présents : M. Binet E, M. Marineau A, M. Lechable C , Mme Avril V, Mme Colladant G, Mme Tremblay V, M Le Teissier G, Mme Bellec B, Mme Malherbe J , Mme Binet E
Mme Avril V est élue secrétaire de séance

Date de convocation : 3 Février 2014

DISSOLUTION DU SITIREP

Mme le Maire informe le conseil municipal que, suite à la procédure en cours de prise de compétence « Production et interconnexion d'eau potable » par la communauté de communes du pays courvillois, le syndicat intercommunal de travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la région de Courville-sur-Eure (SITIREP) ne compterait plus que 4 membres.

Dans ce nouveau contexte et dans un souci d'efficacité dans l'exercice de cette compétence sur le territoire concerné, il semble opportun de dissoudre ce syndicat.

Ainsi, il est proposé la dissolution du SITIREP à compter du 30 Mars 2014 par délibération motivée de la majorité des collectivités membres du SITIREP (article L5212-33 du code général des collectivités territoriales).

Par ailleurs, dès lors que le principe de la dissolution est acté, il est obligatoire de fixer, par délibérations concordantes, les conditions financières et patrimoniales de la dissolution. Il s'agira également de délibérer sur le sort des excédents et du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acter le principe de dissoudre le syndicat intercommunal de travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la région de Courville-sur-Eure (SITIREP),
- D'engager dès maintenant les négociations avec les autres membres du SITIREP pour procéder à la liquidation du syndicat intercommunal de travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la région de Courville-sur-Eure (SITIREP),
- Oui à l'unanimité

REDECOUPAGE DES CANTONS D'EURE-ET-LOIR

Mme le Maire présente le redécoupage des Cantons d'Eure-et-Loir présenté par M. Le Préfet et demande au conseil municipal de délibérer pour l'adhésion à ce redécoupage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre ce redécoupage des Cantons d'Eure-et-Loir, à l'unanimité.

SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

Mme le Maire lit les diverses demandes de subventions concernant des voyages scolaires :

- Lily Le Tessier : classe de neige pour un coût de 480.00 €,
- Gwenaëlle Hugues : classe de neige pour un coût de 480.00 €,
- Morgane Seigneury (collège de Senonches) : séjour à Londres pour un coût de 286.57 €.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de sa séance du 8 février 2013, il avait décidé d'attribuer une somme correspondant à 30 % du coût du voyage par enfant plafonnée à 400.00 €.

Il est donc décidé d'attribuer à :

- Lily Le Tessier et Gwenaëlle Hugues la somme de 144.00 € par enfant,
- Morgane Seigneury la somme de 85.98 €.

Ces sommes seront versées directement aux familles après présentation de l'attestation de présence pour chaque enfant.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Lechable rappelle qu'il faudrait commander une pancarte de voie sans issue à apposer à l'entrée de la route menant à La Vileneuve.

La séance est levée à 20 H 30.

-